



# financement des écoles par mles mairies

Par **Gudule**, le **12/04/2010** à **00:45**

Bonjour,

Parent d'élève élu, je m'interroge avec l'ensemble de mes collègues sur l'existence d'une obligation légale faite aux mairies quant à la parution d'un budget prévisionnel annuel concernant les affaires scolaires. Nous n'avons dans notre commune aucune information à ce sujet et il est par conséquent difficile de travailler dans des conditions décentes. En l'occurrence, sans connaître le montant alloué par écolier, il est impossible de prévoir quelques projets que ce soit (jusqu'aux fournitures dédiées au fonctionnement pédagogique de l'institution) de manière certaine et définitive. Les enseignants et les parents paient de plus en plus de leurs poches. Depuis quelques années déjà, grand nombre d'initiatives prises par l'équipe pédagogique n'ont pu voir le jour faute d'assurer, trop souvent à la dernière minute, les promesses pourtant annoncées par la mairie. Il devient incroyablement difficile dans ces conditions de fédérer les énergies nécessaires à l'élaboration de projets de moins en moins importants...

Tout cela sans compter sur les conclusions désastreuses connues depuis des années concernant l'état du bâti en matière d'édifices scolaires et de l'école de nos enfants en particulier ici dans notre commune. Quelles sont les obligations particulières des mairies dans ces cas-là ?

Bien souvent la balle est renvoyée aux autres responsables institutionnels sur notre territoire, Conseil Général ou Régional.... Difficile d'y voir clair pour les administrés citoyens que nous sommes et qui tâchons de nous approprier ces raisonnements politiques pourtant d'utilité publique!

Trop rarement pour ne pas dire quasiment jamais, les représentants de cette mairie ne se déplacent pour venir siéger aux conseils d'école.

Nous voulons faire évoluer nos réalités et informer plus efficacement l'ensemble de la communauté parentale sur l'urgence de ces actions à mener.